



<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 29 juillet 2004

DÉMISSION D'UN PARTICIPANT AGRÉÉ MORGAN STANLEY CANADA LIMITÉE

Le 28 juillet 2004, le Comité spécial de la réglementation de Bourse de Montréal Inc. a approuvé la démission de Morgan Stanley Canada Limitée à titre de participant agréé de Bourse de Montréal Inc.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Catherine Lefebvre, directrice, adhésion et affaires disciplinaires, Division de la réglementation, au (514) 871-4949, poste 497, ou par courriel à clefebvre@m-x.ca.

Jacques Tanguay,
Vice-président, Division de la réglementation

Circulaire no : 101-2004